

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE CORSE

Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération
20418 BASTIA CEDEX 9
Tél : 04.95.32.33.65 / Fax : 04.95.31.10.75

ARRETE N° 2022-26

PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS DE CATEGORIES B ET C,
RELEVANT DU CHAMP DE COMPETENCE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE,
EN APPLICATION DES DISPOSITIONS COMBINEES DES ARTICLES 23.II.3° ET 41 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE,
TRANSMISES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

(Période du 08 juillet 2022 au 21 juillet 2022)

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 23.II.3° et 41,
- Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories B et C, transmises par les collectivités territoriales du département de la HAUTE-CORSE, dans le cadre des dispositions des articles 23.II.3° et 41 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et enregistrées au Secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, pour la période du 08 juillet 2022 au 21 juillet 2022,
- Considérant que, les articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ont confié le soin aux Centres Départementaux de Gestion non coordonnateurs, d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de catégories B et C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial, à l'exclusion de celles mentionnées aux articles 14 et 12-1.II.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARRETE

ARTICLE 1° : Les déclarations de créations et vacances d'emplois de Catégories B et C, relevant du champ de compétence du CDGFPT de la Haute-Corse, en application des dispositions combinées des articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sus visée (comportant quinze déclarations) sont arrêtées, pour la période du **08 juillet 2022 au 21 juillet 2022**, ainsi qu'il suit :

N° ENR.	DATE DE RECEPTION	COLLECTIVITES ET ETS PUBLICS	POSTES DECLARES	CREATION - VACANCE	CAT	FILIERE*	TC TNC	OBSERVATIONS
2022-192	11/07/2022	COMMUNE DE SOLARO	Adjoint territorial d'animation - Accompagnateur/trice des enfants sur la ligne de transport scolaire -	Vacance	C	9	TNC 10h	R/Direct R/Détachement R/Intégration R/Mutation R/Contrat
2022-193	13/07/2022	COMMUNE DE GHISONACCIA	Adjoint technique territorial	Vacance	C	2	TC	R/Direct R/Détachement R/Intégration R/Mutation
2022-194	13/07/2022	COMMUNE DE GHISONACCIA	Adjoint technique territorial - Restauration scolaire et entretien des bâtiments -	Création	C	2	TNC 28h	R/Direct R/Détachement R/Intégration R/Mutation
2022-195	13/07/2022	CCAS DE BIGUGLIA	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe - Secrétariat du CCAS -	Création	C	1	TC	R/Direct R/Détachement R/Intégration R/Mutation
2022-196	13/07/2022	COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBUCASTELLU	Adjoint technique territorial - Chauffeur collecte déchets -	Vacance	C	2	TC	R/Direct R/Détachement R/Intégration R/Mutation
2022-197	20/07/2022	COMMUNE DE BIGUGLIA	Adjoint technique territorial - Service restauration scolaire -	Création	C	1	TNC 28h	R/Direct R/Détachement R/Intégration R/Mutation
2022-198	20/07/2022	COMMUNE DE BIGUGLIA	Adjoint technique territorial - Service restauration scolaire -	Création	C	1	TNC 28h	R/Direct R/Détachement R/Intégration R/Mutation
2022-199	20/07/2022	COMMUNE DE BIGUGLIA	Adjoint technique territorial - Service restauration scolaire -	Création	C	1	TNC 28h	R/Direct R/Détachement R/Intégration R/Mutation
2022-200	20/07/2022	COMMUNE DE BIGUGLIA	Adjoint technique territorial - Service restauration scolaire -	Création	C	1	TNC 28h	R/Direct R/Détachement R/Intégration R/Mutation
2022-201	20/07/2022	COMMUNE DE BIGUGLIA	Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Vacance	C	5	TNC 28h	R/Liste d'Aptitude R/Détachement R/Intégration R/Mutation
2022-202	20/07/2022	COMMUNE DE BIGUGLIA	Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Vacance	C	5	TNC 28h	R/Liste d'Aptitude R/Détachement R/Intégration R/Mutation
2022-203	20/07/2022	COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUM'ORBUCASTELLU	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe - Service cantine -	Création	C	2	TNC 28h	R/Augmentation de la durée de service hebdomadaire
2022-204	21/07/2022	COMMUNE DE FURIANI	Adjoint technique territorial - Gestionnaire de l'entretien des locaux communaux -	Création	C	2	TC	R/Augmentation de la durée de service hebdomadaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

* N.B. : Filières
1- Administrative
2- Technique
3- Sportive
4- Culturelle
5- Sociale
6- Médico-Sociale
7- Médico-Technique
8- Police Municipale
9- Animation

02B-282020015-20220722-2022-26-AR

Accusé certifié exécutoire

Arrêté n° 2022-26

Réception par le préfet : 22/07/2022

Page 1 sur 2

N° ENR.	DATE DE RECEPTION	COLLECTIVITES ET ETS PUBLICS	POSTES DECLARES	CREATION - VACANCE	CAT	FILIERE*	TC TNC	OBSERVATIONS
2022-205	21/07/2022	COMMUNE DE FURIANI	Adjoint administratif territorial - Service urbanisme -	Création	C	1	TC	R/Direct R/Détachement R/Intégration R/Mutation
2022-206	21/07/2022	COMMUNE DE FURIANI	Adjoint territorial d'animation - Assistant(e) animation -	Création	C	9	TC	R/Direct R/Détachement R/Intégration R/Mutation

ARTICLE 2° : En application de l'article 41 alinéa 2 de la loi n°82-53 du 26 juin 1984, sus-visée, l'autorité territoriale pourvoit l'emploi créé ou vacant en nommant l'un des candidats inscrits sur une liste d'aptitude établie en application de l'article 44 ou l'un des fonctionnaires qui s'est déclaré candidat par voie de mutation, de détachement, d'intégration directe ou, le cas échéant et dans les conditions fixées par chaque statut particulier, par voie de promotion interne et d'avancement de grade.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté fera l'objet d'une transmission à Monsieur le Préfet du département de la HAUTE-CORSE, Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de CALVI/CORTE, ainsi que d'une publication sur le site internet du CDG www.cdg2b.com et d'un affichage au siège administratif du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à BASTIA,

Le 22 juillet 2022

La Présidente,
Pour la Présidente,
La Directrice Adjointe

de
Haute-Corse
Isabelle BORKOMEI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20220722-2022-26-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2022

* N.B. : Filières

1- Administrative
2- Technique
3- Sportive

4- Culturelle
5- Sociale
6- Médico-Sociale

7- Médico-Technique
8- Police Municipale
9- Animation

Arrêté n° 2022-26
Page 2 sur 2